

COURRIEL

Montréal, le 26 mai 2016

Objet : Demande d'accès concernant 4771 à 4825, Boulevard Couture, Dorval(Québec)

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 5 avril, concernant l'objet précité. Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection, du 11 mars 1998, 4 pages.
- Lettre du 26 mai 2010, 1 page.
- Lettre du 16 juin 2010, 1 page.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24,53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Pour les sites GERLED et GERSOL, nous vous invitons à consulter la banque de données de notre site Internet à l'adresse suivante, notamment le répertoire des terrains contaminés : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca> (répertoire des dépôts de sols et répertoire des terrains contaminés)

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nezha Boumchagdidin
Répondante régionale de l'accès
aux documents

Montréal, le 26 mai 2010

Jurgen Krupp
Surteco Americas Plastics Division
230 Orenda Road
Brampton, Ontario L6T 1E9

N/Réf. : 7610-06-01-0301601

Objet : Usine située au 4797 Boulevard Couture à Montréal

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre datée du 5 mai 2010 concernant les activités de votre usine citée en rubrique.

Sur la base des informations transmises concernant votre procédé de fabrication, le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs convient que vos activités ne se situent pas dans les codes SCIAN 326130 et 326121 et que, par conséquent, vous n'êtes pas soumis à l'article 31.51 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Cependant, selon les informations transmises, une grande quantité de solvants était utilisée dans votre processus de fabrication et pour le nettoyage de vos équipements, ce qui nous laisse croire en la possibilité de contamination des lieux. Nous voulons connaître la nature, les quantités et l'endroit où vous avez envoyé vos matières dangereuses résiduelles suite à la fermeture de votre entreprise. Nous voudrions aussi savoir s'il y a déjà eu des déversements accidentels importants de produits lors du fonctionnement de l'usine.

Veillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Marie-Pier Marchand

Bureau de Montréal

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 864-1990

SECTION A

**RAPPORT D'INSPECTION
MATIÈRES DANGEREUSES**

- programmé
- de contrôle
- plainte

N/Référence : 7610-06-01-0301601

No CIDREQ : _____

Date de l'inspection : 980311 Heure : _____

Nom de l'inspecteur : Mireille Laroy

IDENTIFICATION

- Lieu inspecté (nom, adresse, lot, cadastre) : Camplast inc.
4 797, boulevard Couture
Saint-Rimond, (Québec)
H1R 3H7

Raison sociale et adresse postale (si différente) : _____

- Type d'activité

	<u>Section</u>
Centre d'entreposage	() B
Centre de traitement	() B
Utilisateur à des fins énergétiques	() B
Lieu d'élimination	() B
Réutilisateur	() C
Producteur	(✓) D BPC

- Type d'entreposage

	<u>N/A</u>	<u>Nb</u>	<u>Section</u>
a) Intérieur :			
- en contenants		()	E
- en vrac sur une aire aménagée ou dans un conteneur		()	F
- en réservoir de surface		()	G
- en citerne		()	H

b) Extérieur :

	<u>N/A</u>	<u>Nb</u>	<u>Section</u>
- en contenants		()	I
- en vrac dans un conteneur		()	J
- en réservoir de surface		()	G
- en citerne		()	H
- en réservoir souterrain		()	K
- en tas sur une aire réservée		()	L

	<u>NOM/FONCTION</u>	<u>TÉLÉPHONE</u>
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S):	<u>M. art. 53,54 [redacted], ing.</u>	<u>514-327-9555</u>

PLAIGNANT/PLAIGNANTE : Rencontré(e) oui () non () N/A

NOM/ADRESSE : _____

Téléphone : _____

A-2

PIÈCES ANNEXÉES : *Aucune* Photo(s) Nb () Croquis Nb () Carte(s) () Plan(s) ()

n° _____ n° _____

Échantillon(s) Nb () Eau () Air () Sol () M.D. ()

Autre(s) ()

Précisez :

1°

2°

Lieu de prélèvement et nature :

BUT :

Vérifier s'il y a entreposage de l'équipement et d'huile contaminés par des BPC à des concentrations inférieures à 10000 mg/kg.

REEMPLIR LES SECTIONS RELATIVES À L'ENTREPOSAGE UNIQUEMENT S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE À L'ARTICLE 31 DU R.M.D.

NOTES :

Il n'y a aucun entreposage d'équipement ou d'huile contaminés avec des BPC.

Par contre, 1 transformateur, est encore en opération. Suite à des travaux effectués au cours de son utilisation, probablement un déversement d'huile, le sol à proximité du transformateur est contaminé par des BPC. Des travaux de décontamination sont prévus et ont été confiés à [redacted] 23-24 qui s'occupera d'obtenir les autorisations requises. J'ai communiqué avec m. [redacted] art. 53,54 pour l'informer que c'est Robert Brisebois qui s'occupe de ce secteur.

RECOMMANDATIONS

On peut fermer ce dossier puisqu'il n'y a pas d'équi-
pements électriques ou huiles contaminées au BPC.

VÉRIFICATION

-- INSPECTÉ PAR

MIREILLE CARON
(chargé du dossier)

Mireille Caron
(signature)

980311
(date)

(coéquipier)

(signature)

(date)

- VÉRIFIÉ PAR

ANDRÉ DUFRENE

André Dufrene
(signature)

Chf Division contrôle
(fonction)

98/03/12
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

NOM DE L'ENTREPRISE

DATE

